

Bénéfice net de 0,5 million d'euros en 2015 et distribution d'un dividende de 0,24 € par action

ANR au 31 mars 2016 : 8,28 € par action

Paris, le 28 avril 2016 : Turenne Investissement publie ses comptes au titre de l'exercice 2015 et son ANR au 31 mars 2016.

Nouvel exercice bénéficiaire

Après un exercice 2014 marqué par trois cessions créatrices de valeur, lui ayant permis de dégager une plus-value de plus de 7,5 millions (comptabilisée en résultat exceptionnel), Turenne Investissement a favorisé les prises de participations en 2015, en réinvestissant une partie de ses produits de cession lors de 4 opérations (Bien à la Maison, Log'S, Hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame et Cevino Glass).

En 2015, il n'y a pas eu de cession significative (uniquement la cession de Cevino Glass suivie d'un réinvestissement), Turenne Investissement a donc dégagé moins de plus-value qu'en 2014.

Le résultat de 0,5 million d'euros dégagé sur l'exercice reflète donc principalement l'équilibre des opérations courantes de la société : en effet, les charges d'exploitation qui, retraitées des charges de transfert sur le compartiment C d'Euronext, ont légèrement diminué en 2015 sont en quasi-totalité couvertes par les revenus des obligations convertibles.

Au 31 décembre 2015, les immobilisations financières de Turenne Investissement atteignent 28,5 millions d'euros. Ces immobilisations sont le reflet de la valeur comptable des participations détenues par le groupe. Le montant des plus-values latentes, qui ne sont pas comptabilisées, s'élève à plus de 2,7 millions d'euros à fin 2015.

La trésorerie (valeurs mobilières et disponibilités) s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2015. Turenne Investissement ne supporte aucune dette financière.

Le compte de résultat et le bilan sont présentés dans le rapport annuel.

Projet de distribution d'un dividende de 0,24 € par action

Turenne Investissement proposera, comme en 2014, le versement d'un dividende de 0,24 € par action en numéraire au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 21 avril 2016 a approuvé la proposition d'affectation de bénéfices qui sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 7 juin prochain.

Sur la base du cours de clôture de l'action Turenne Investissement du 27 avril 2016 (4,50 €), ce dividende procurerait ainsi un rendement de 5,3%. Ce dividende serait détaché le 21 juin 2016 et mis en paiement à compter du 23 juin 2016.



ANR au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, l'actif net réévalué (ANR) de Turenne Investissement s'élève à 34,48 millions d'euros (part des commanditaires), soit 8,28 € par action, stable par rapport au 31 décembre 2015 (8,28 €) et au 31 mars 2015 (8,29 €). La Société de Capital Risque n'a pas réalisé d'opérations au cours du trimestre.

Sur la base du dernier cours coté (4,50 € au 27 avril 2016), l'action Turenne Investissement présente une décote de 46% par rapport à la valeur de ses actifs.

Au 31 mars 2016, l'actif de Turenne Investissement est composé de :

- Portefeuille de participations : 31,48 millions d'euros, soit 91,3% du portefeuille ;
- Disponibilités et compte rémunéré : 3,00 millions d'euros, soit 8,7% du portefeuille.

Perspectives 2016

En avril 2016, Turenne Investissement a réalisé la cession de sa participation dans Solem et a réinvesti 1 million d'euros aux côtés de MBO Partenaires au cours d'une nouvelle opération.

Sur l'exercice en cours, Turenne Investissement compte notamment profiter de sa trésorerie disponible pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations.

Par ailleurs, la société souhaite réaliser plusieurs cessions de sociétés en portefeuille afin d'extérioriser une partie de la valeur créée et poursuivre la politique de retour aux actionnaires.

Prochaines publications :

- 7 juin 2016 : Assemblée Générale des actionnaires
- 28 juillet 2016 : ANR au 30 juin 2016
- 29 septembre 2016 : Résultats au 30 juin 2016
- 27 octobre 2016 : ANR au 30 septembre 2016

Mise à disposition du rapport financier annuel

Les comptes annuels 2015 audités de Turenne Investissement ont été arrêtés par la Gérance et contrôlés par le Conseil de Surveillance le 21 avril 2016. Le rapport financier 2015 a été mis à la disposition du public ce jour. Il peut être consulté sur le site Internet de la société (www.turenne-investissement.com), rubrique Publications.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Composition du portefeuille

Les actifs financiers de Turenne Investissement sont répartis au sein de 18 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Bien à la Maison*, un des acteurs leaders français indépendants de l'aide à domicile ;
- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail ;

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation.
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Mec ;

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercurie Metz centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercurie Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Turenne Investissement
François Lombard
Mathilde Graffin
Gérant
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.